

NOTE DE PRESENTATION DU PROJET DE CREMATORIUM DE SELLES-SUR-CHER

CREMATORIUM
DE SELLES-
SUR-CHER

Juin 2025 – Indice 01

Selles
— sur Cher

CREMATORIUM

Commune de :

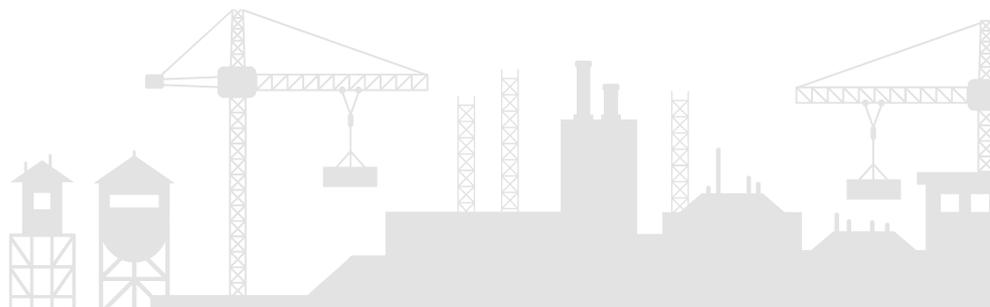
Selles-sur-Cher

Loir-et-Cher (41)



ecorce
ICPE CONSEIL

SAS Ecorce ICPE Conseil
Espace 193 – 193 rue Marcel Mérieux
69 007 Lyon
Mail : damien.ecorce@icpe-conseil.fr
Tél : 06.34.44.56.43



PREAMBULE

La France comptait environ 167 000 crémations par an au début des années 2010. Autrement dit, dans 32 % des décès, c'est la crémation qui était choisie plutôt que l'inhumation.

La demande de crémation croît régulièrement entre 1 et 2 % par an et dépasse, en 2024 le seuil des 46 % au niveau national.

En 2018, le nombre de crémations est passé à plus de 230 000 par an. D'ici 2030, les inhumations pourraient devenir minoritaires par rapport aux crémations. La progression du nombre de crémations est conséquente puisqu'aujourd'hui les crémations représentent presque 46 % des obsèques en 2024.

Pour répondre à cette forte croissance, ce sont plus de 200 crématoriums qui ont été construits sur le territoire français.

Le département du **Loir-et-Cher** ne dispose actuellement que de deux structures de crémation situées à Blois et Theillay, et la commune de Selles-sur-Cher souffre cruellement du manque d'un tel équipement sur son territoire. Les délais d'attente des familles endeuillées se voient allongés, complexifiant ainsi le travail du deuil par les familles.

C'est la raison pour laquelle la création d'un **crématorium** sur la commune de **Selles-sur-Cher** permettra de répondre à cette demande croissante et soutenue. La **Société Nouvelle de Crémation** aura la charge de la gestion de ce projet, à la suite de l'attribution d'une concession de service public initiée par le Collectivité de Selles-sur-Cher. Une société dédiée, la société « *Crématorium de Selles-sur-Cher* », a été créée afin de financer, concevoir, construire et exploiter le futur crématorium.

Le crématorium comprendra un seul appareil de crémation. Il aura une activité moyenne de **660 crémations par an en début d'activité** pour tendre vers **970 crémations par an en fin de période concédée**.

Le projet sera implanté sur un terrain mis à disposition par la commune de Selles-sur-Cher d'environ 0,89 ha avec un bâtiment d'une surface de 614 m². Actuellement, le terrain du projet est un terrain enherbé entretenu régulièrement par écopâturage destiné à l'urbanisation d'activités économiques industrielles, artisanales, commerciales, de services. Ce terrain a été choisi par la commune de Selles-sur-Cher du fait de son accessibilité par les axes routiers à proximité immédiate (D976, D956).

Le projet est situé en zone UI du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Selles-sur-Cher autorisant les installations et activités projetées.

Le projet a été dispensé d'évaluation environnementale par l'autorité environnementale en mai 2025. La décision correspondante est jointe à la présente demande de création.

SOMMAIRE

1	PRESENTATION DE LA SOCIETE DU CREMATORIUM DE SELLES-SUR-CHER ET DE SES ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX.....	5
2	SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ENVIRONNEMENT DU PROJET	6
3	HISTORIQUE ADMINISTRATIF	11
4	PRESENTATION DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS	12
4.1	Vues du projet.....	12
4.2	Présentation générale des installations.....	14
4.3	Principes généraux de fonctionnement	16
5	PRINCIPALES MESURES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT PREVUES.....	18
5.1	Mesures en faveur de la qualité de l'air et de la santé publique.....	18
5.2	Impact sur le paysage.....	20
5.3	Mesures en faveur de la faune et de la flore.....	21
5.4	Mesures en faveur de la gestion des eaux pluviales	21
5.5	Mesures en faveur de l'environnement sonore	21
6	MESURES POUR LIMITER LES RISQUES ACCIDENTELS	22

1 PRESENTATION DE LA SOCIETE DU CREMATORIUM DE SELLES-SUR-CHER ET DE SES ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

La société d'exploitation du crématorium de Selles-sur-Cher a été créée en 2024, spécifiquement pour la construction et la gestion du crématorium.

C'est en 2017 que Denis Dabrigeon, Dirigeant du Groupe funéraire éponyme et fils du fondateur, décide de créer une société indépendante, orientée usagers, dédiée à la construction et à la gestion de crématoriums écoresponsables.

En effet, face au constat d'un parc vieillissant et insuffisant, à l'évolution des mentalités face au deuil et à la prise de conscience écologique, il prit le parti de créer des structures issues de son expérience et en accord avec ses principes et valeurs, dont l'idée directrice repose sur 4 thèmes :

- L'intégration à l'environnement ;
- L'architecture écoresponsable ;
- L'harmonie fonctionnelle ;
- Un accompagnement personnalisé des familles.

« Faire évoluer la crémation vers des sites écoresponsables, en corrélation avec l'évolution des mœurs et pratiques. »

Pour cette nouvelle implantation, la Société d'exploitation du crématorium de Selles-sur-Cher s'engage à respecter (voire devancer) les obligations éthiques et réglementaires avec notamment :

- Les contrôles préventifs réguliers ;
- La maîtrise des rejets ;
- La gestion des déchets et des produits ;
- La prévention des risques industriels liés à l'activité.

La démarche de conception et d'écriture architecturale est conçue comme un projet unique, fort d'une architecture riche et sobre, à la fois novatrice et écoresponsable, adaptée à l'environnement et aux spécificités locales régionales.

Un concept novateur est développé à partir d'espaces dédiés aux usagers, dans une ambiance propice au recueillement et aux retrouvailles, dans une structure technique de dernière génération encore plus respectueuse de l'environnement.

Lors de la conception des installations, tout est pensé afin de ne générer aucune nuisance sonore ou polluante pour l'environnement proche :

- Pas de bruit :
 - Concentration des activités génératrices de bruit (équipement de crémation, groupe froid, groupe électrogène) à l'intérieur du bâtiment, ou bien capotées le cas échéant ;
 - Ecrans végétalisés en périphérie de la parcelle ;
 - Activité réalisée en période diurne ;
 - Pendant les travaux, les entreprises mandatées respecteront les normes en vigueur quant à la limitation des niveaux sonores des moteurs et engins de chantier ;

- Zéro pollution :
 - Maîtrise totale des rejets aqueux ;
 - Contrôles réguliers par un laboratoire agréé.
- Maîtrise des rejets atmosphériques : Equipements de crémation conformes aux réglementations françaises et européennes, systèmes de filtration des gaz et système DeNOx permettant de réduire le rejet d'oxydes d'azote dans l'atmosphère ;
- Maîtrise des flux :
 - Le trafic induit par l'activité est très limité : environ 50 véhicules légers par jour, voire plus, de manière exceptionnelle, dans le cas de grandes cérémonies.

2 SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ENVIRONNEMENT DU PROJET

Le site projeté est implanté sur la commune de Selles-sur-Cher, dans le département du Loir-et-Cher (41).

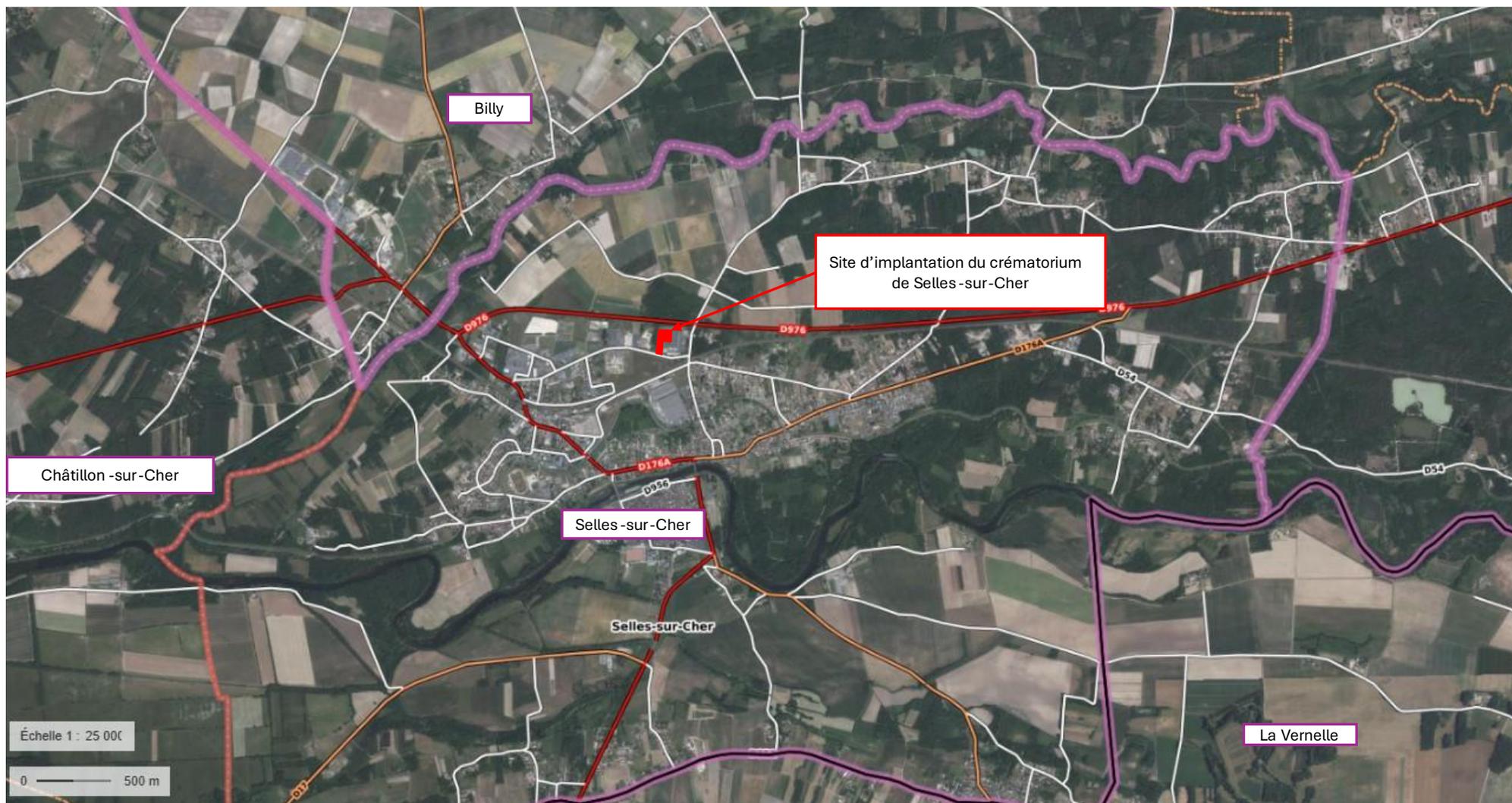
La surface totale de la parcelle dédiée est d'environ 0,89 ha.

Le site du crématorium correspond aux parcelles cadastrales ZB n°369, 372, 375.

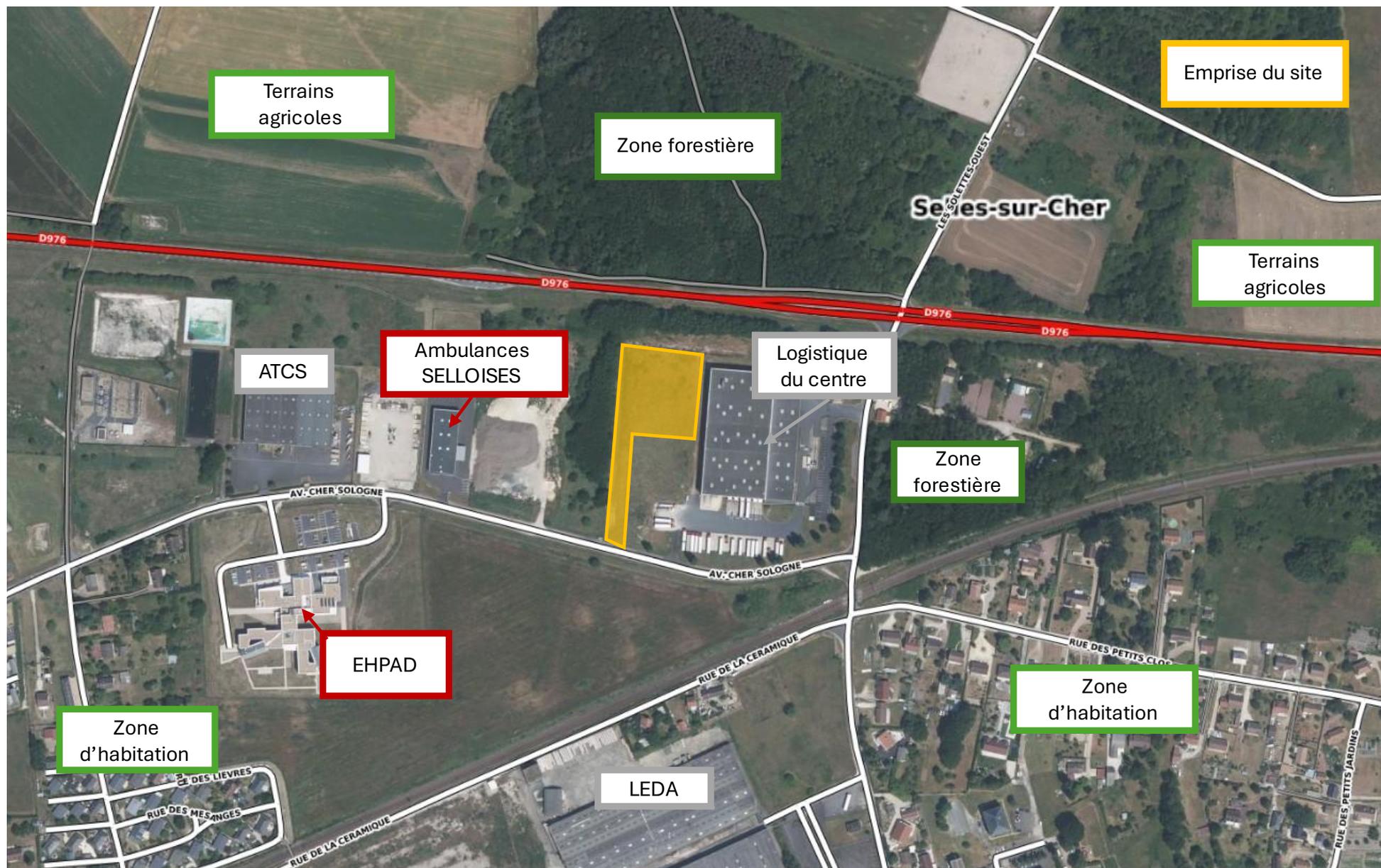
Le projet est situé en zone UI du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Selles-sur-Cher autorisant les installations et activités projetées par la Société du crématorium de Selles-sur-Cher.

L'environnement du site est constitué principalement des éléments suivants :

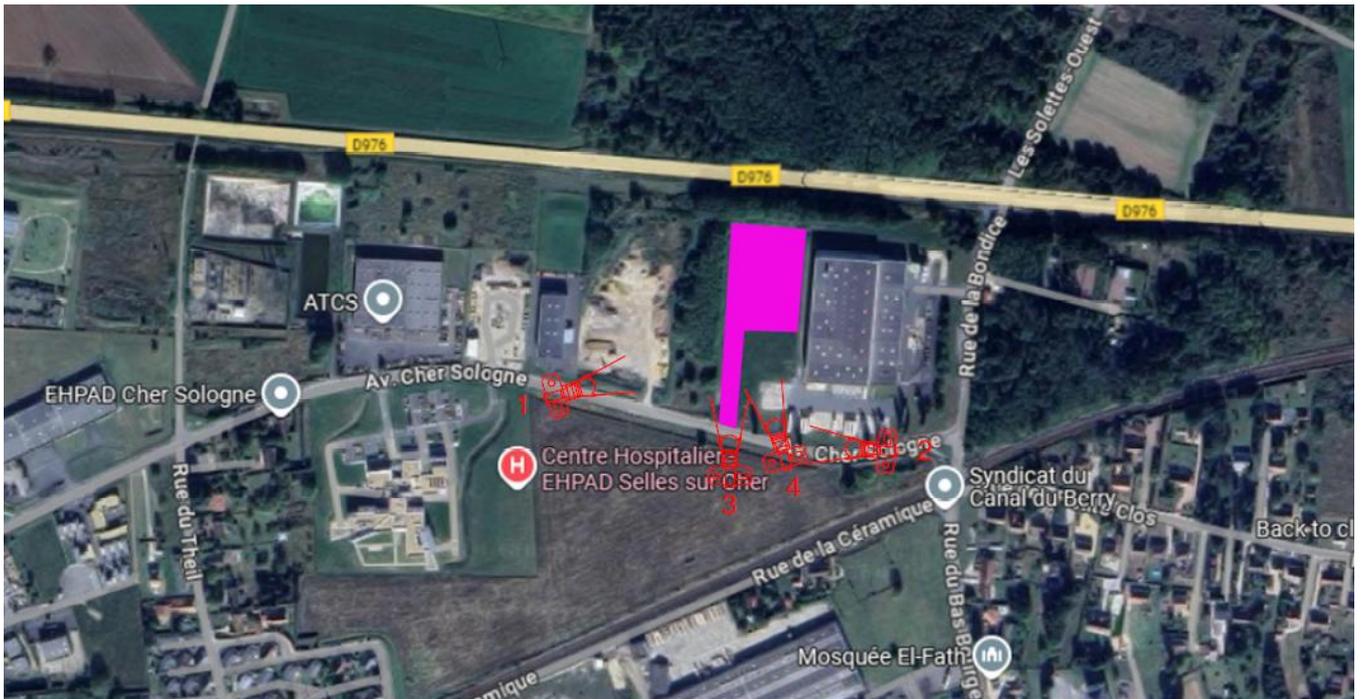
- Au Nord : la D976, une zone forestière ;
- A l'Est : une société LOGISTIQUE DU CENTRE, la rue Les Solettes-Ouest, une zone forestière ;
- Au Sud : l'avenue Cher Sologne, des terrains agricoles ;
- A l'Ouest : une zone forestière, des terrains vagues, une société AMBULANCES SELLOISES.



Carte 1 : Cartographie à l'échelle 1/25 000^{ème}



Carte 2 : Vue aérienne du site



 Repérage des photos

Figure 1 : Perception du site - Plan de situation des vues



Figure 2 : Perception du site - Vue 1



Figure 3 : Perception du site - Vue 2



Figure 4 : Perception du site - Vue 3



Figure 5 : Perception du site - Vue 4

3 HISTORIQUE ADMINISTRATIF

Le projet de crématorium de Selles-sur-Cher a été soumis à une demande d'examen au cas par cas, dans la mesure où le projet entre dans le champ d'application de la rubrique 48 (crémation) de l'annexe à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement.

Le dossier de demande d'examen au cas par cas a été déposé en mars 2025 auprès de l'autorité environnementale de la région Centre-Val de Loire.

Le projet a été **non soumis à évaluation environnementale** par décision de l'Autorité Environnementale en date du 26 mai 2025.

4 PRESENTATION DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS

4.1 VUES DU PROJET



Figure 6 : Vue d'ensemble du crématorium

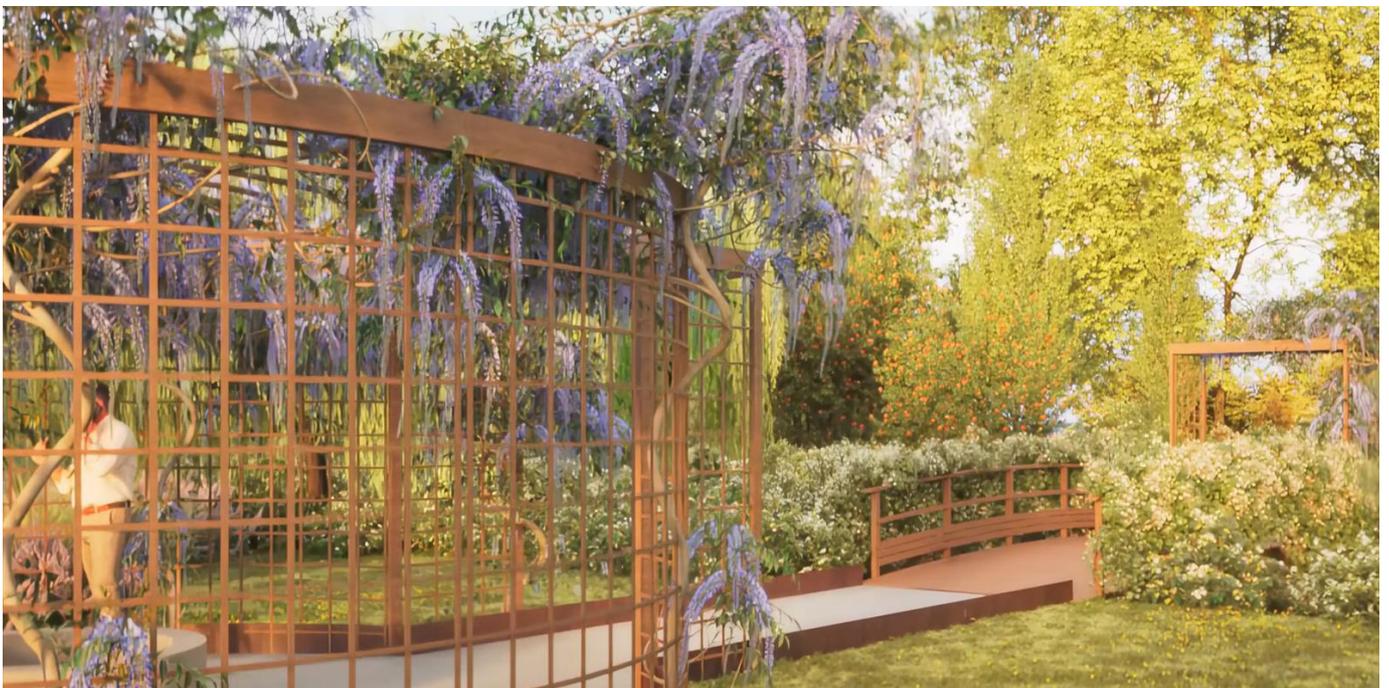


Figure 7 : Puits du souvenir (Est)



Figure 8 : Vue de l'entrée du parking (Sud)



Figure 9 : Vue du parking



Figure 10 : Vue aérienne (Sud-Est)

4.2 PRESENTATION GENERALE DES INSTALLATIONS

Le projet comprendra les principales installations suivantes :

- Un bâtiment d'une surface de plancher d'environ 615 m² comportant :
 - Une zone d'accueil du public (comprenant un hall d'accueil des familles, une salle de cérémonie, deux salles de visualisation dont une qui permettra la remise de l'urne et un bureau d'accueil) ;
 - Une zone technique (comprenant le process de crémation, une zone d'arrivée et de dépôt des cercueils et les locaux du personnel) ;
 - Une zone de convivialité à l'extérieur du bâtiment.
- Un parking pour le stationnement des véhicules. Le parking comprendra des bornes de recharge électrique ;
- Une salle de convivialité attenante à une terrasse ouvrant sur les espaces paysagers préservés extérieurs ;
- Un jardin de promenade et son espace de recueillement (puits du souvenirs) ;
- Des voies de circulation et espaces verts.



Figure 12 : Vue 3D de la salle de cérémonie

4.3 PRINCIPES GENERAUX DE FONCTIONNEMENT

4.3.1 Accueil des opérateurs funéraires et de la famille, cérémonial

Le jour de la crémation, le cercueil est transporté par le service de pompes funèbres mandaté par la famille vers le crématorium. Si la cérémonie n'a pas lieu le jour même, le cercueil peut être entreposé dans la cellule réfrigérée.

Une fois la cérémonie réalisée, le cercueil est emmené en salle d'introduction afin de procéder à l'entrée du cercueil dans l'appareil de crémation. Les proches du défunt ont alors la possibilité de visualiser l'introduction par un écran situé en salle de visualisation prévue à cet effet.

4.3.2 Acte technique de crémation

L'appareil de crémation est composé d'une chambre principale dans laquelle la combustion va se dérouler à une température de 900 °C pendant environ 80 minutes. Celui-ci est alimenté en gaz naturel acheminé sur le site par le réseau de gaz de ville, ce qui limite fortement les émissions de particules dans l'air par rapport à l'usage d'autres combustibles (ex : fuel, ...).

Les gaz issus de la combustion sont évacués par une ouverture pour rejoindre la chambre postcombustion des gaz. Dans cette chambre secondaire, les gaz sont maintenus pendant au moins 2 secondes à une température comprise entre 800 et 850 °C garantissant une absence d'odeurs et de fumées.

Les gaz sont alors refroidis afin que leur filtration soit efficace. Deux processus vont alors s'opérer en parallèle :

- La chaleur générée par l'appareil de crémation est transférée vers un récupérateur de chaleur afin de réutiliser celle-ci pour le chauffage des locaux, puis l'excédent de chaleur rejoindra un aéroréfrigérant. Une notice thermique, jointe au présent dossier de demande de création, a été réalisée par un bureau d'étude spécialisé dans le cadre de la conception bioclimatique de ce bâtiment ;
- Les gaz de combustion vont être traités successivement par un système de filtration chimique (à base de charbon actif) et mécanique (à l'aide de manches en tissu) puis par un système de piégeage des oxydes d'azote (système DeNOx).

Les processus de combustion peuvent générer des polluants potentiellement nocifs, c'est pour cette raison que l'appareil de crémation est doté de plusieurs filtres, limitant très fortement l'émission de polluants. La filtration chimique permet d'adsorber les métaux lourds et composés organiques qui peuvent s'accumuler dans l'environnement. La filtration mécanique permet de

retenir les poussières fines qui peuvent être nocives pour les voies respiratoires. Enfin, le système DeNOx piège les oxydes d'azote qui ont des effets néfastes pour l'atmosphère et contribuent à la formation de retombées acides.

Avec la mise en œuvre de l'ensemble de ces systèmes, les **impacts sur l'environnement des rejets atmosphériques sont réduits de manière optimale**, dans le respect des meilleures technologies disponibles, sans incidence sur le milieu environnant du projet.

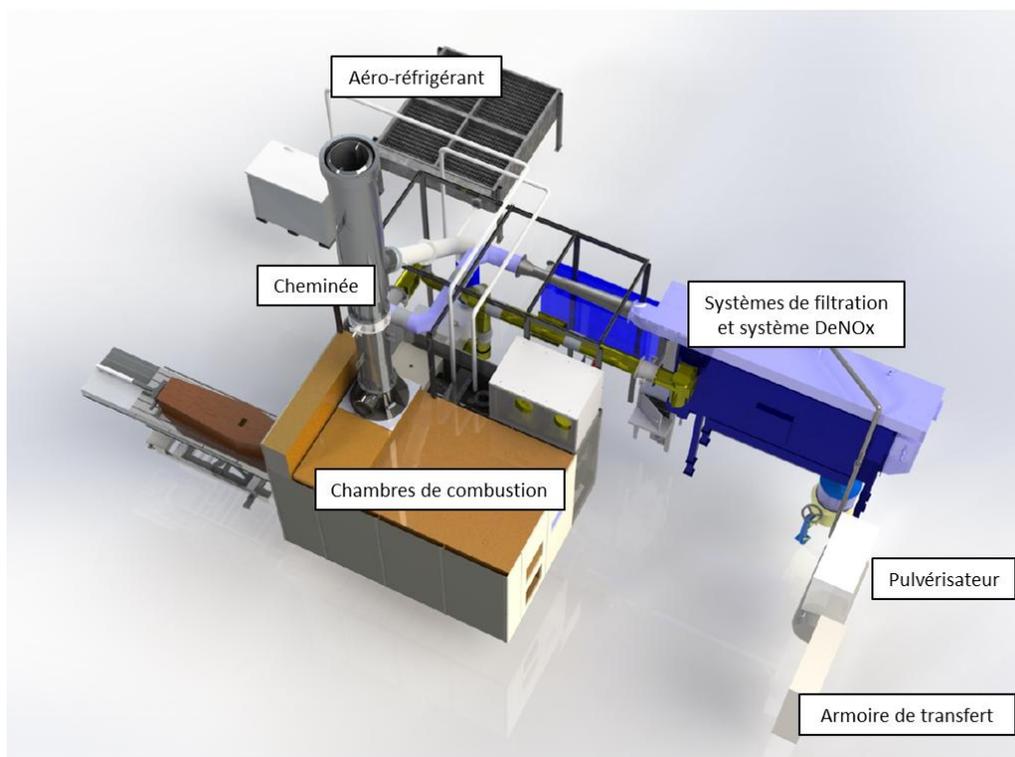


Figure 13 : Vue 3D du système de crémation



Figure 14 : Vue de l'intégration du système de crémation

4.3.3 Maintenance et entretien

Un contrat dit en « *garantie totale* » est souscrit avec le fabricant et poseur de l'appareil, pendant toute la durée de la délégation. Ce contrat prévoit la maintenance, le dépannage et les travaux de Gros Entretien et de Renouvellement (GER), qui doivent être assurés par les professionnels.

Toutes les actions de maintenance et de gros entretiens seront planifiées.

De plus, l'appareil est doté de nombreuses alarmes qui peuvent détecter toutes anomalies et alerter suffisamment tôt l'opérateur de maintenance afin de prendre les mesures nécessaires sans interrompre la crémation en cours.

Si la panne n'est pas décelée suffisamment tôt, l'appareil ne fonctionnera pas en mode dégradé. Tant que la panne n'est pas réparée, aucune crémation ne sera réalisée.

Dans le cas où le temps de réparation serait supérieur à une heure, des consignes de substitution seront mises en place avec un transfert des cercueils vers le crématorium le plus proche. En parallèle, tous les créneaux de réservation seront bloqués et les opérateurs funéraires seront informés de l'impossibilité de procéder à de nouvelles réservations. La liste des crématoriums de substitution les plus proches leur sera remise.

Une fois l'unité de crémation réparée, une nouvelle information sera transmise aux opérateurs funéraires pour les informer de la date de l'heure exacte de la reprise d'activité.

5 PRINCIPALES MESURES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT PREVUES

Les principales mesures en faveur de l'environnement en phases de construction et d'exploitation du projet du Crématorium de Selles-sur-Cher traitent des sujets suivants :

- Qualité de l'air et santé publique ;
- Insertion paysagère ;
- Environnement sonore ;
- Faune et flore ;
- Gestion des eaux pluviales.

Les impacts résiduels du projet après la mise en place de ces mesures sont soit nuls, négligeables ou faibles.

5.1 MESURES EN FAVEUR DE LA QUALITE DE L'AIR ET DE LA SANTE PUBLIQUE

Les impacts du projet sur la qualité de l'air sont liés à la crémation. En effet, la combustion du corps et du cercueil génère des poussières et des émanations toxiques (gaz carbonique, oxyde d'azote et mercure) à la fois issues des matières brûlées et du combustible utilisé. Ces poussières et émanations toxiques sont ensuite rebrûlées en chambre postcombustion, puis filtrées pour en réduire la teneur dans les fumées rejetées.

Les concentrations maximales qui seront rejetées par le crématorium seront inférieures aux limites exigées par l'arrêté du 28 janvier 2010 relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère. La hauteur de la cheminée a été calculée conformément aux prescriptions de l'arrêté du 28 janvier 2010.

Les activités du site seront susceptibles de générer des émissions atmosphériques via la cheminée de l'appareil de crémation. C'est pour cette raison que 2 systèmes de filtration différents (chimique et mécanique) et l'option DeNOx seront mis en place. Ces systèmes permettront de réduire très fortement les concentrations en polluants dans l'atmosphère.

La société du crématorium de Selles-sur-Cher a opté pour l'option DeNOx qui est un système innovant permettant de piéger les oxydes d'azote pour lesquels la filtration chimique était peu efficace. Ce système réduira fortement les rejets de ces polluants nocifs pour l'atmosphère et l'environnement.

Les données du constructeur montrent que les rejets seront potentiellement inférieurs de 50 % par rapport aux limites prévues par l'arrêté du 28 janvier 2010.

Du fait de la proximité d'établissement sensibles (EHPAD, habitations), une étude d'impact du projet sur la qualité de l'air a été réalisée en janvier 2025 par la société NUMTECH. Cette étude a permis de caractériser la contribution du projet aux concentrations des différents polluants étudiés à travers différentes simulations.

Parmi les polluants émis, certains sont soumis à des seuils réglementaires pour la qualité de l'air, définis par le Code de l'Environnement (article R 221-1). L'exploitation des résultats simulés par la société NUMTECH montrent que tous les seuils concernés sont respectés par la contribution seule du projet.

Les installations ne seront **pas de nature à entraîner une dégradation de la qualité de l'air** dans leur environnement proche et **limiteront fortement l'accumulation de polluants** dans l'environnement et les cultures par retombées atmosphériques. Les établissements sensibles à proximité ne seront donc pas impactés par la présence du crématorium.

Les résidus de filtration seront automatiquement stockés par un système fermé vers des fûts eux-mêmes hermétiques, stockés dans un local dédié. Compte-tenu de leur composition, ces résidus seront évacués vers un Centre d'Enfouissement Technique (CET) en s'assurant de leur traçabilité.

POLLUANTS CONTENUS DANS LES GAZ REJETES A L'ATMOSPHERE			ARRETE DU 28 JANVIER 2010	DONNEES CONSTRUCTEUR
CO	Monoxyde de carbone	mg/Nm ³ à 11 % d'O ₂	< 50	25
COV	Composés organiques volatils	mg/Nm ³ à 11 % d'O ₂	< 20	10
NOx	Dioxyde d'azote	mg/Nm ³ à 11 % d'O ₂	< 500	< 200
HCl	Acide chlorhydrique	mg/Nm ³ à 11 % d'O ₂	< 30	15
SO ₂	Dioxyde de soufre	mg/Nm ³ à 11 % d'O ₂	< 80	60
Poussières	Poussières	mg/Nm ³ à 11 % d'O ₂	< 10	5
Hg	Mercuré	mg/Nm ³ à 11 % d'O ₂	< 0,2	0,1
Dioxines	Dioxines de furane	ng/Nm ³ à 11 % d'O ₂	< 0,1	0,05

Tableau 1 : Engagements du prestataire de l'appareil de crémation en termes de rejets atmosphériques

Afin de réduire davantage les rejets dans l'atmosphère, les brûleurs seront alimentés en gaz naturel ce qui limitera fortement les émissions de particules par rapport à d'autres combustibles. De plus, l'appareil de crémation sera équipé de la technologie Long Life qui permet de limiter les déperditions thermiques et donc de réaliser des économies d'énergie tout en diminuant les rejets liés à l'utilisation de gaz naturel.

L'appareil de crémation fera l'objet de contrôles périodiques pour en vérifier le rendement et la qualité afin :

- D'optimiser les consommations en gaz naturel ;
- De s'assurer du respect des valeurs cibles de rejets atmosphériques.

Le chauffage des locaux sera réalisé à partir du système de récupération de chaleur de l'appareil de crémation.

Le projet n'aura **pas d'incidence notable** sur la qualité de l'air et la santé publique.

5.2 IMPACT SUR LE PAYSAGE

Le site d'implantation du projet est situé en périphérie Nord de la commune de Selles-sur-Cher, dans une zone à dominante industrielle et agricole.

Une attention particulière est portée sur l'intégration paysagère du projet. Une notice paysagère et architecturale a été élaborée à ce sujet.

Les aménagements intérieurs feront prévaloir simplicité, sobriété, et l'éclairage naturel sera privilégié au maximum.

Le bâtiment sera de forme simple, constitué de matériaux sobres, sans aucune connotation religieuse ou philosophique.

La toiture végétalisée et l'utilisation du bois participeront à l'intégration du crématorium dans le paysage local.

L'accès au jardin du souvenir et aux espaces arborés se fera naturellement, dans un cadre paysagé et préservé, pour permettre l'intimité nécessaire au recueillement.



Figure 15 : Perception des aménagements paysagers

Le projet n'aura **pas d'incidence notable** en termes d'intégration paysagère.

5.3 MESURES EN FAVEUR DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Lors de l'aménagement du crématorium, une attention particulière sera portée aux aménagements paysagers.

Chaque choix architectural a été guidé par la volonté de réduire au maximum l'impact écologique du projet, en s'appuyant sur des principes respectueux de l'environnement, notamment :

- La sélection d'entreprises de construction qui œuvrent en faveur de l'environnement (par leur approche, leurs méthodes de construction et leurs engagements) ;
- Une toiture en grande partie végétalisée ;
- La gestion maîtrisée des espaces extérieurs pour préserver la biodiversité et promouvoir la faune et de la flore locale, notamment par l'utilisation de la partie arrière qui sera une zone privilégiée pour la biodiversité (nichoirs, ruche) ;
- La minimisation de l'emprise au sol du bâtiment et l'imperméabilisation des sols.

L'ensemble du site sera entouré par un écran végétal constitué d'arbres, d'arbustes et de haies. Cela permettra de créer une forme d'intimité tout en garantissant le respect de la biodiversité sur le terrain. Une attention particulière sera portée sur des compositions faites d'espèces végétales typiques de la Sologne.

Dans cette continuité, l'aménagement paysager du projet a été conçu pour favoriser la biodiversité et préserver l'équilibre écologique, en créant des habitats propices à la faune locale grâce à des plantations indigènes. Cet aménagement assure une résilience durable par le choix d'espèces adaptées aux conditions naturelles de la Sologne, permettant ainsi une gestion économe en ressources et respectueuse de l'environnement.

L'impact du projet du crématorium de Selles-sur-Cher sur le milieu naturel sera **faible, voire positif**.

5.4 MESURES EN FAVEUR DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Conformément au PLU de la commune de Selles-sur-Cher, la gestion des eaux pluviales sera réalisée de la manière suivante :

- Les eaux usées domestiques et les eaux pluviales seront raccordées au réseau public d'évacuation ;
- Les places de stationnement seront de type « *evergreen* » permettant l'infiltration des eaux de pluie.

Dans ces conditions, le projet de crématorium ne prévoit pas la rétention ou l'infiltration des eaux pluviales.

L'impact du projet sur la gestion des eaux pluviales et le milieu récepteur sera **faible**.

5.5 MESURES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT SONORE

Les principales sources de bruit dans la zone d'étude sont le réseau routier et les activités de la zone d'activités voisine.

Les principales sources de bruit issues des activités du crématorium seront dues :

- A la circulation des véhicules sur le site ;
- Au fonctionnement des groupes froids ;
- Au fonctionnement de l'aéro-réfrigérant, qui respectera les normes d'urbanisme en vigueur ;
- Aux exutoires règlementaires et complémentaires de ventilation des locaux techniques.

La plupart des équipements seront situés à l'intérieur de l'espace technique du bâtiment, situé au Sud de la parcelle. Ces équipements fonctionneront uniquement en période diurne.

De plus, les aménagements boisés en limite de propriété limiteront fortement la propagation du bruit.

L'impact de l'exploitation du crématorium sur l'environnement sonore local restera **très faible**.

6 MESURES POUR LIMITER LES RISQUES ACCIDENTELS

L'activité de crémation sera la principale source de danger des installations projetées. Les installations de crémation présentent un risque d'incendie et d'explosion dû à l'utilisation de gaz naturel.

D'autres activités parmi les installations projetées peuvent être sources de dangers. Il s'agit notamment des installations électriques. Elles présentent un risque d'électrocution et de départ d'incendie.

La salle de crémation sera ventilée et dotée de murs coupe-feu de degré deux heures pour réduire les risques de propagation d'un incendie et de formation d'une atmosphère explosive en cas de fuite de gaz. Le local contenant les appareils de crémation ainsi que la salle d'introduction du cercueil ne contiendront que les matériels nécessaires au fonctionnement de l'appareil.

Les installations d'alimentation en gaz et installations électriques feront l'objet de contrôles périodiques.

Le bâtiment sera conçu dans le respect de la réglementation et des prescriptions applicables aux crématorium définies aux art. D2223-100 à D2223-103 du Code Général des Collectivités Territoriales. De plus, à l'issue de la construction, un contrôle conformité sera réalisé par un organisme agréé en vue de la transmission d'un procès-verbal de contrôle. Ce contrôle sera ensuite renouvelé tous les 5 ans.

CONCLUSION

L'implantation d'un crématorium sur la commune de Selles-sur-Cher permettra de répondre à un besoin grandissant des populations avoisinantes.

La présence d'un tel équipement sur le territoire de Selles-sur-Cher entraînera nécessairement des répercussions favorables sur le développement économique local. En effet, des services d'hôtellerie voisins, ou plus généralement d'hébergement et de restauration accessibles aux familles éloignées seront sollicités et participeront au renforcement et à la promotion de l'attractivité du territoire.

Avec la mise en œuvre de l'ensemble des systèmes de filtration (réglementaires et optionnels), les impacts sur l'environnement des rejets atmosphériques seront réduits de manière optimale, dans le respect des meilleures technologies disponibles, sans incidence sur le milieu environnant du projet. Ainsi, le projet n'aura pas d'incidence notable sur la qualité de l'air et la santé publique.

L'environnement géographique ainsi que ses spécificités ont été au cœur de la conception du crématorium. Il en résulte un crématorium unique, et particulièrement bien adapté à son environnement.

A la vue de l'ensemble des informations disponibles concernant la création du crématorium de Selles-sur-Cher, il est possible de conclure quant à l'absence d'impacts notables du projet sur son environnement.